

TRADITIONS ET GOUVERNANCE LOCALE AU MALI

Fodié TANDJIGORA

*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.
tandjigora.f@yahoo.fr*

Broulaye A. DOUMBIA

*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.
broulayea@gmail.com*

Résumé

Face à la multiplicité des formes de conflits aux sources diverses et aux difficultés liées à leur gestion, cet article tente non seulement d'analyser, à travers une étude qualitative, les principales formes de conflits existantes dans la commune rurale de Djiguiya de Koloni tout en identifiant les instruments traditionnels mobilisés pour leur gestion, mais aussi d'étudier les actions des acteurs de ces instruments dans la gestion des conflits.

Au regard des résultats obtenus, il ressort qu'il y existe deux formes principales de conflits qui demeurent préoccupant dans cette commune, même s'il en existe d'autres que les populations considèrent comme mineurs, à savoir : les conflits fonciers, les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Un certain nombre d'instruments tels le droit d'ainesse, la parenté à plaisanterie et les vestibules avec quelques acteurs traditionnels clés notamment les chefs (de village, les chefs coutumiers ou appelé en dialecte local (GWATIGI) jouent des rôles non moins importants dans la gestion des formes de conflits sus-évoqués. Les pouvoirs administratifs étant certes investis de la mission de gestions des conflits au niveau de leurs ressorts respectifs, mais, sont pour la continuité avec les instruments traditionnels tout en restant prudent à l'égard des instruments modernes.

Mots clés : *acteurs, conflits, gestion traditionnelle, coutumes, traditions.*

Abstract

Faced with the multiplicity of forms of conflict from various sources and the difficulties related to their management, this article not only attempts to analyze, through a qualitative study, the main forms of conflict existing in the rural commune of Djiguiya de Koloni while identifying the traditional instruments mobilized for their management, but also to study the actions of the actors of these instruments in the management of conflicts.

In view of the results obtained, it appears that there are two main forms of conflict which remain of concern in this commune, even if there are others which the populations consider to be minor, namely: land conflicts, conflicts between herders and farmers. A number of instruments such as birthright, joking kinship and vestibules with some key traditional actors including chiefs (village chiefs, customary chiefs or called in local dialect (GWATIGI) play no less important roles in the management of the forms of conflict mentioned above. The administrative powers are certainly vested with the mission of conflict management at the level of their respective jurisdictions, but, are for continuity with the traditional instruments while remaining cautious with regard to the instruments modern.

Key words: *actors, conflicts, traditional management, customs, traditions.*

Introduction

Le Mali est un pays majoritairement constitué de populations rurales. Les activités principales de la population sont l'agriculture, l'élevage, la pêche. La région de Bougouni, située au sud-est de Bamako et à l'ouest de Sikasso, une zone à haute potentialité agricole avec quelques éleveurs. Elle est également très prisée par les éleveurs d'autres régions du pays, notamment ceux du Centre en raison de la prospérité de son énorme espace de pâturage, mais aussi de son caractère frontalier avec la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry que beaucoup d'éleveurs cherchent à rallier pendant la saison sèche, allant de Novembre à Juin. Au cours de ce périple des bergers avec leurs troupeaux, des heurts naissent souvent à cause du manque de couloir de passage des animaux. Dans la Commune rurale de Djiguiya de Koloni, le souci des autorités traditionnelles fut toujours de maintenir la cohésion sociale et de resserrer les liens ancestraux qui lient les uns et les autres. Pour la réalisation de cet idéal d'une société apaisée et en dépit de l'existence d'institutions judiciaires modernes, des pratiques coutumières et traditionnelles qui sont des « *instruments visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits en s'appuyant sur l'intervention d'acteurs sociopolitiques qui mobilisent des techniques, des normes et des valeurs considérées comme légitimes car sanctionnées par la référence à l'histoire et aux coutumes.* » (Bakayoko et Koné, 2017 :12), existent. Ces instruments sont nombreux et variés et leurs saisines sont fonction de la nature des litiges. Les acteurs de ses instruments sont hiérarchisés et jouent des rôles différents dans la gestion des conflits.

Quelles sont donc les principales formes de conflits qui existent ? Quels sont les instruments utilisés ? Quelles sont les actions des acteurs dans la gestion des conflits ?

En nous intéressant au cas particulier de la commune rurale de Djiguiya de Koloni, cercle de Yanfolila, cette contribution tentera d'une manière générale d'analyser les formes de conflits existantes dans cette Commune et de façon spécifique à :

- Identifier les instruments de gestion des conflits,
- Etudier les actions des acteurs impliqués dans la gestion des conflits.

1. Méthodologie et matériel de collecte

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, l'enquête s'est effectuée auprès des personnes âgées, des jeunes et des conseillers municipaux, la sous-préfecture. La méthode choisie pour l'atteinte des objectifs que nous nous sommes assignés a été la méthode qualitative en suivant les étapes ci-dessous :

1.1. Recherche documentaire

Notre première démarche a été d'abord de faire un état des lieux des écrits, notamment les articles et les rapports, sur les formes de conflits et ses modes de gestion traditionnels. Cela nous a permis de savoir le rôle des autorités coutumières, l'opportunité des instruments traditionnels dans la gestion des conflits compte tenu de la situation actuelle du Mali et de la méfiance croissante des populations vis-à-vis des instruments modernes.

1.2. Outil de recherche

Nous avons récolté sur le terrain les données qualitatives auprès de nos cibles à partir des outils suivants :

- Focus group avec les personnes âgées et les jeunes,
- Entretien individuel à l'aide d'un guide d'entretien avec le Maire et ses adjoints, le Sous-préfet, les migrants agricoles, les bergers transhumants.

1.3. Échantillon

L'échantillonnage a porté sur un effectif de six (06) villages tirés au sort sur les douze de la commune. Les focus group étaient composés de sept (07) à onze (11) personnes en fonction de la densité de la population de chaque village de l'échantillon. La Sous-préfecture (1), la Mairie (2), les migrants agricoles (02), les bergers transhumants (02)

Résultats

1. Les formes de conflits

La position géographique de la commune rurale de Djiguiya de Koloni est faite de sorte que les personnes animées du travail de la terre et qui en manquent cruellement dans leurs lieux d'origine s'y dirigent, pareil

pour les éleveurs du centre du pays qui n'ont pas de pâturage pour leurs bétails. La cohabitation de ces nouvelles venues, qualifiées d'étrangers, avec les autochtones trouvés sur place et qui se considèrent comme les propriétaires terriens, ne va pas sans difficulté. Elle est parfois source de conflits qui peuvent être de natures différentes. Parmi ces conflits, les plus fréquents et qui préoccupent plus les autorités administratives et traditionnelles, sont les conflits fonciers, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits de ménages, même si ces derniers passent souvent inaperçus et mobilisent peu les populations.

1.1 Les conflits fonciers

Tous les villages de la commune sont confrontés à ce phénomène. Ils se manifestent sous diverses formes allant du conflit du titre de premier occupant au conflit du titre de la personne ayant pu mettre en valeur l'espace litigieux. Le conflit peut aussi survenir entre deux autochtones lorsque l'un refuse de rétrocéder un champ qui lui avait prêté par un autre quand celui-ci est dans le besoin. D'autres situent l'origine des conflits fonciers à la méconnaissance des droits coutumiers au profit des documents administratifs qui régissent le foncier, qui sont venus mélanger tout, selon eux. A leur dire, certains profitent de documents et de leurs statuts sociaux pour s'accaparer des terres d'autrui, qui ne les appartiennent pas et qui n'ont jamais appartenues à leurs ascendants. C'est le sentiment partagé par S.D, agriculteur et membre du conseil du chef de village d'un village échantillon :

« L'usurpation des terres par les gens en fonction de leurs statuts sociaux est la première cause des conflits fonciers. C'est vrai, la terre n'appartient à personne, mais le premier occupant en a le droit absolu de la propriété. »

L'usurpation des terres, si elle est le plus souvent la source des conflits qui opposent les autochtones et implique rarement les migrants fonciers sédentaires, qui s'abstiennent des conflits de ce type, pour ne pas se voir un jour déposséder de son champ et chassé du village d'accueil. Les migrants fonciers, s'ils avaient auparavant accès à la quantité de surfaces agricoles de leur choix, tel n'est plus le cas maintenant où ils n'ont droit qu'à trois hectares. Dans la plupart des villages de la Commune, les propriétaires des terres prêtées n'ont pas la possibilité d'y planter des arbres et, si c'est le cas, ces arbres sont supposés appartenir au vrai propriétaire de l'espace. Les propriétaires terriens ont la possibilité de retirer à tout moment de l'année leur terre même si elles portent des

semis. J. K, un migrant foncier venu de la région de Ségou en a été victime :

« L'an passé, en pleine culture, un supposé propriétaire du champ que nous cultivons, est venu arracher mes pieds d'arachides ici de plus. J'étais présent, mais je ne pouvais rien faire au risque de perdre tout le reste. J'ai saisi les autorités du village de l'affaires, sans suite. Bon, c'est comme ça que ça se passe souvent. Dans des cas pareils, on ne peut que s'en remettre à la volonté divine, car aucune autorité (traditionnel ou administratif) n'y peut solutionner. »

Autre forme de conflit, qui passe souvent inaperçu et qui n'implique pas forcément les acteurs traditionnels de la gestion des conflits. Les personnes impliquées dans ces conflits sont dans la plupart des cas les femmes : c'est des conflits autour des produits de cueillette. Dans notre milieu d'étude, les produits de cueillette tel le Néré, le Karité, etc., sont un secteur d'activité employant peu les hommes. Dans le cas précis, il est difficile de parler des conflits, ce sont plutôt des incompréhensions, des prises de gueule entre les femmes, mais qui se gèrent facilement après l'intervention d'une tierce personne. Des conflits mineurs de ce genre se gèrent souvent entre les familles propriétaires des champs de ces produits de cueillettes sans l'intervention d'une autorité du village. Les litiges champêtres d'ampleurs concernent les troupeaux de bétails. Ils peuvent à la fois mobiliser les communautés de tout bord.

1.2 Conflits entre éleveurs et agriculteurs transhumants

Les éleveurs transhumants ou si nous voulons les éleveurs saisonniers. Car leur entrée et sortie dans la commune voire dans tout le cercle de *Yanfolila* est déterminée par une convention entre les villages réunis dans une organisation dénommée *Association pour le Développement du Cercle de Yanfolila*. Ils l'ont élaboré dans le souci de maintenir la paix entre éleveurs et agriculteurs et pour le développement dans le cercle suite à de nombreux soubresauts notamment un cas d'assassinat d'un agriculteur par un éleveur transhumant dans la Commune. Cet incident s'est transformé en conflits interethnique dans tout le Cercle qui a fini par la chasse de tous les Peulh et assimilés, transhumants ou pas, par les populations dites autochtones. La situation était devenue un problème de sécurité national qu'il fallait trouver une solution endogène c'est-à-dire une solution à l'intérieur du Cercle où le phénomène a pris naissance

d'où l'avènement de ce document qui contient les obligations et les devoirs des agriculteurs et des éleveurs transhumants. Dans sa page cinq (5), il est fait l'état de la transhumance dans le cercle et y est précisé le calendrier de rentrée et de sortie en fonction de la spécificité de chaque Commune et de chaque zone (Village) :

« Le séjour des troupeaux transhumants dans le cercle n'est plus soumis à un calendrier préétabli ou consensuel. Les troupeaux transhumants arrivaient généralement pendant la saison sèche à la fin des récoltes et commençaient à retourner dans leurs zones d'origine dès le début des semis, ... Leur séjour doit être lié au calendrier agricole et tenir compte d'une répartition spatiale afin d'éviter le surpâturage. »

Et D.S, un adjoint au maire de la commune avec qui nous avons eu un entretien individuel de préciser que :

« Il y avait un accord d'entrée et de sortie entre la Commune et les transhumants et même nomades, mais ils refusent de sortir à partir de la période convenue entre eux et les villageois... C'est le refus d'obtempérer à ces recommandations qui amène les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Nous commençons à nous comprendre dans ces dernières années. »

La thèse avancée par ce dernier se confirme si l'on se tient à ce que nous avons ce que nous avons observé sur le long des routes lors de nos déplacements entre les différents villages. En fait, des troupeaux de bétails avec leurs berges sont visibles au bord des routes principales qui relient les différents villages.

2. Les instruments traditionnels de gestion des conflits

Les instruments mobilisés en cas de gestion des conflits dans le cercle, quelles que soient leurs natures, sont nombreux et varient d'une aire culturelle à une autre. La commune de *Djiguiya* de *Koloni* est une zone relevant d'un ensemble géographique appelé *Wassoulou* dont la langue d'expression majoritaire est le Bambara même si les patronymes peulh (Sidibé, Diakité, Sangaré) sont les plus nombreux. Par conséquent, les pratiques culturelles sont pareilles quand il s'agit des instruments traditionnels utilisés dans la gestion des conflits dans cet ensemble

géographique. Cependant, les principaux instruments utilisés sont : le droit d'aïnesse, les vestibules et la parenté à plaisanterie...

2.1. Le droit d'aïnesse et les vestibules

Ce sont les premiers instruments mobilisés lorsqu'un conflit venait de naître. Pour les populations de cette Commune, les problèmes, quels qu'en soient leurs natures et leurs intensités, doivent être discutés d'abord en famille entre les frères. Et, dans cette discussion, c'est le respect à l'âge (social ou biologique). Il faut entendre ici par droit d'aïnesse, le droit qu'une personne bénéficie en fonction de son statut d'âge social ou biologique. Un statut très respecté lors d'une discussion familiale ou pas. Cependant, T.S, une cinquantaine participant à un focus group, pense dans son analyse que :

« Le droit d'aïnesse avait une plus grande valeur chez nous ici. Si une personne supérieure en âge nous disait de faire comme ça, on le faisait par respect à son âge et à son statut social ou par respect à ses cheveux blancs. On disait que c'est l'aîné qui l'a dit et on doit l'exécuter. Le droit d'aïnesse en matière de gestion des conflits est intéressant dans certaines situations comme la gestion des affaires familiales. Car, c'est lavé les linges sales à la maison. »

Quand les conflits n'ont pas pu être apaisés au niveau familial à travers le respect à l'aîné, ils sont renvoyés dans les vestibules de la tribu d'appartenance si le conflit est entre deux personnes de la même tribu. Si c'est deux personnes aux tribus opposées, c'est le *Gwabá* (le grand foyer) composé des représentants de toutes les tribus auquel est fait le recours. Le premier responsable, le responsable des responsables des *Gwa* (tribus) est une personnalité très estimée et très honorée dans cette communauté. Son rôle dans la gestion des conflits, notamment les conflits fonciers, est indéniable. Etant la personnalité la plus âgée, il est censé incarner l'esprit des ancêtres et par conséquent mieux connaître les histoires foncières que quiconque dans la communauté. Son point de vue sur un litige foncier ou un litige d'autre nature n'est susceptible d'aucune opposition. Car le statut qu'il occupe dans la communauté est considéré comme un don de Dieu, selon l'avis de L.S, un sexagénaire qui avait pris part à notre groupe de discussion dans un village échantillon :

« Notre organisation sociale est partie des vestibules et s'y terminera. C'est à l'intérieur des vestibules que

les liens sociaux se consolident. Si on ne s'entend pas dans les vestibules, c'est le désordre et le chaos. Les principes d'organisation des vestibules doivent être enseignés aux jeunes générations par les vieux pour la gestion des futurs conflits. »

Au-delà de ces instruments ci-dessus cités, se trouve la parenté à plaisanterie dont l'importance n'est démontrée aujourd'hui à personne dans les relations sociales et dans la gestion des conflits au Mali.

2.2. La parenté à plaisanterie

La parenté à plaisanterie est l'un des instruments les plus importants et les plus efficaces de la gestion des conflits utilisée dans notre milieu de recherche. Elle s'effectue de plusieurs manières : la plaisanterie entre les beaux-frères ou belles-sœurs et beaux-frères, la plaisanterie entre cousins, la plaisanterie entre différents patronymes. Parmi les plaisanteries que nous venons de citer, celles auxquelles la communauté recourt fréquemment en cas de conflits sont la parenté entre cousin, la parenté entre patronymes. En cas de conflits, un patronyme, saisi pour la question ou pas, a culturellement le devoir moral et social de faire son offre de médiation afin d'y trouver une fin désirable. Idem pour les forgerons considérés comme une caste parents à plaisanterie de tous les autres patronymes, investis d'une mission naturelle de gestion des conflits, selon les populations. Ce chef de village, en la personne de K.S n'en dit pas moins par rapport à l'apport du cousinage dans la gestion des conflits dans son village :

« Le cousinage est très utile. Il tient le Mali debout malgré ses difficultés. Même si ton cousin est Ministre, une fois que vous faites sa connaissance, vous pouvez vous dire tout en s'amusant y compris les choses les plus sérieux à travers le cousinage. C'est un fait ancestral... Le Mali est aujourd'hui entre les mains des cousins, disons les parents à plaisanterie. »

On ne peut pas parler de l'apport des instruments traditionnels dans la gestion des conflits sans faire parler les acteurs, principaux animateurs, qui en font la valeur. Cette partie constitue la troisième partie de notre recherche.

3. Les acteurs des instruments traditionnels de gestion des conflits

Les acteurs des instruments traditionnels de gestion des conflits sont nombreux. Certains d'entre eux sont plus impliqués, plus actifs et plus visibles que d'autres. Aux nombres de ces acteurs les plus actifs qui interviennent le plus souvent sont le chef de village, le *Gwatiigi* ou encore appelé chef traditionnels ou chef de terre, les imams etc.

3.1. Le chef de village et le chef traditionnel (Gwatiigi)

Le chef de village et le chef traditionnel sont deux autorités traditionnelles qui travaillent main dans la main. Si le second est choisi sur la base des critères complexes tels l'âge, l'appartenance aux familles fondatrices, l'âge social ou biologique...Le premier, au contraire, est beaucoup plus politique et plus proche aux autorités administratives, mais travaille sous l'autorité directe du chef traditionnel. Son choix est beaucoup plus simple et les critères d'âges importe peu. Il suffit d'être une personne de bonne moralité et avoir le respect et la confiance des notoriétés du village pour être désigné à ce poste. De ce fait, le chef traditionnel est le chef de l'ensemble des représentants des petites tribus. Elles conseillent le *Gwatiigi* dans ses prises de décision dans les vestibules où tous les problèmes de la communauté sont discutés notamment les conflits fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le chef de village, quant à lui, joue le rôle d'intermédiaire entre le chef traditionnel et les jeunes et les autorités administratives qui sont sur place (la Marie, le Sous-préfet...). Il gère aussi fréquemment des conflits mineurs à son niveau. Dès qu'ils s'intensifient le chef traditionnel le soumet à l'appréciation des conseillers du vestibule du chef traditionnel où le problème doit être débattu avant tout recours aux justices modernes. Ceci étant, le chef de village est le premier à être saisi pour tous les problèmes qui affectent la communauté, dit T.S, un participant de l'un de nos groupes de discussion :

« En cas de conflit, avant qu'il ne s'aggrave, le chef de village fait appel aux personnes concernées et leur explique les normes qui régissent la vie dans la communauté et les comportements à observer. Si l'un d'entre eux n'est pas satisfait de sa médiation, il peut recourir au chef traditionnel. Il est très difficile que le problème dépasse son niveau. »

Quant au chef traditionnel, il est pour la communauté le symbole de l'unité et de la paix. Il est très suivi et écouté au regard de son statut social, de son âge et des rôles qu'il joue dans la vie communautaire. Saisis d'une affaire, le chef traditionnel et ses conseillers écoutent minutieusement les parties opposées et rendent ensuite leur jugement en allant dans le sens de la cohésion et de la consolidation des liens sociaux. Son statut est un don divin, nous avait fait savoir M.S, assis à la seconde entrée du vestibule au moment de notre focus group :

« Quand un conflit est soumis à notre appréciation (chef traditionnel et ses conseillers), nous permettons à chacune des parties d'expliquer sa version des faits et en les écoutant, nous faisons immédiatement la part entre le vrai et le faux. Nous prêchons, en tout état de cause, les propos fédérateurs sans indexer dans l'immédiat le coupable ou l'innocent. Il faut savoir qu'être *Gwatigi* est un don de Dieu, il ne doit avoir peur de rien pour dire la vérité. »

Les responsables religieux accompagnent souvent les autorités citées dans leur rôle de médiations des conflits. Nous nous intéresserons particulièrement aux imams, après une description brève des médiations des autres confréries, en raison de sa prédominance dans cette commune.

3.2. Les Imams

Toutes les religions, qu'elle soit musulmane, chrétienne ou païenne, participent ou contribuent d'une manière ou d'une autre à l'apaisement des conflits. Les façons de faire peuvent différer d'une culture à une autre, d'une personne à une autre. Quant à la religion issue de la culture locale comme l'idolâtrie, le serment sur la tombe d'un ancêtre - la tombe de *Zanifing*, ancêtre des *SANGARE* ; la tombe de *Zé*, ancêtre des *DOUMBIA*), quelques endroits sacrés dans la Commune comme *Wadila*, une marre qui contient des crocodiles auxquels les gens font des sacrifices, sont des pratiques auxquelles les populations faisaient recours pour gérer leur conflit. Avec l'avènement des religions importées et surtout la prédominance de la religion musulmane dans cette aire géographique sur les autres, ces pratiques anciennes, considérées comme contraires aux valeurs de l'islam, se raréfient.

Les choses se passent autrement dans notre milieu d'étude où, s'ils étaient beaucoup sollicités dans le passé dans les situations conflictuelles, tel n'est plus le cas actuellement où les imams ne sont plus considérés

comme des personnes crédibles, partiaux dans leur intervention dans les conflits, estime S.S:

« J'ai vu le jour il n'y a pas longtemps. A notre enfance, quand il y avait des conflits et que quelqu'un devait intervenir pour l'apaiser, on nous disait d'aller chercher l'imam. Aujourd'hui, c'est soit le chef de village (*Dougoutigi*) ou le Gwatigi, qu'on fait recours. Les imams ne jouent plus leurs rôles d'antan. Ils ne sont plus sollicités pour l'apaisement des conflits. »

Discussion

Cet article a pour objectif d'analyser les formes de conflits dans la commune rurale de Djiguiya de Koloni. Si la mauvaise gestion du foncier et l'incompréhension entre les autochtones et les transhumants en sont à l'origine, d'autres paramètres sont à prendre en compte. Parmi eux, l'économie, utilisée comme prétexte par certaines communautés dans certains pays voisins, notamment la côte d'Ivoire, entre les commerçants Dioula, les agriculteurs Burkinabè et les populations sudistes de la côte d'Ivoire dites autochtones, qui n'est autre que :

« La critique trop importante d'étrangers du centre et du Nord dans les activités économiques rurales du Sud-ouest et urbaines du Sud. » (CHAUVEAU et BOBO, 2003 :12).

Il existerait aussi une sorte de *corruption systémique* (Olivier de Sardan, 2004 :10) au sein de l'administration locale (la Mairie) entre les bergers transhumants et certains conseillers communaux et agents des eaux et forêts. Elle consisterait à prendre des pots-de-vin aux bergers saisonniers en contre partie de leur maintien dans les forêts classées de la commune. Un maintien qui sape et piétine les efforts de tous les acteurs impliqués ou qui aspirent à la gestion des conflits qui sévissent dans le milieu auquel il faudrait trouver des solutions.

Par rapport au refus des populations de recourir aux imams du fait de leur impartialité dans les gestions des conflits seraient spécifique à cette localité. Selon d'autres études effectuées par d'autres chercheurs dans d'autres pays de la sous-région, les imams jouent un rôle de premier plan dans la gestion des conflits :

« Les marabouts, les cadis [...] peuvent également être sollicités dans les conflits de chefferie, de proximité, intercommunautaires

ou intracommunautaires.» (BAGAYOKO et KONE, 2017 :17).

Ce refus d'impliquer les imams dans la gestion des conflits peut avoir des répercussions sur la cohésion et la stabilité sociales car ils demeurent aujourd'hui un acteur clé dans l'organisation de la société dû à son islamisation croissante.

Au regard de ces atouts, même s'il y a quelques insuffisances, sus-évoqués des instruments traditionnels dans la gestion des conflits, la question est de savoir s'il faut continuer ou rompre avec ces instruments dans une crise de confiance et de légitimité des instruments modernes.

- La rupture ou de la continuité avec les instruments de proximité issus de nos cultures n'est pas à l'ordre du jour. Au contraire, leur maintien dans la gestion des conflits retient beaucoup l'attention des populations locales en général et en particulier, ceux qui ont constitué nos différents enquêtés. Pareil pour les agents des services administratifs représentés dans la commune, c'est-à-dire la mairie, la Sous-préfecture..., même si ces derniers suggèrent quelques améliorations. Ils sont tous convaincus qu'ils (les instruments traditionnels de gestion des conflits) contribuent plus à l'apaisement et à la cohésion sociale que les instruments modernes, estime D.S :

« Les instruments traditionnels viennent de nos cultures et nous devons y travailler davantage pour l'améliorer. En ce qui concerne les instruments modernes, ils sont dispendieux et trop complexes. Ils sont l'expression de notre dignité. Y recourir, vaut mieux que de donner la richesse de toute une famille à l'administration (mairie, Sous-préfecture, tribunal) pour gérer un conflit alors qu'elle n'a rien à voir là-dans. Les maires et les juges se construisent des villas avec notre argent alors que nous mourrons de faim ici. Je crois qu'il faut continuer avec nos instruments de proximité nés de nos cultures. »

C'est aussi l'avis partagé par les autorités administratives, notamment AMA, un représentant de l'Etat auprès de la commune, quant aux atouts et aux rôles qu'apportent les instruments traditionnels dans l'apaisement des conflits dans la commune. Il est aussi favorable au maintien des instruments nés de la culture dans la gestion des conflits. Voici ce qu'il dit :

« Actuellement vous-mêmes, vous savez que dans notre pays ça ne va pas. Nous, souvent on se focalise beaucoup sur les patriarches, les chefs de village, le conseiller municipal chargé du foncier. Surtout il y a le cousinage à plaisanterie entre les différents patronymes. Donc le plus souvent je fais recours à eux et je demande aux autorités traditionnelles de le rapprocher et quand il intervient, la solution est trouvée généralement. »

Pour appuyer les discours émis par ces différents intervenants en faveur du maintien des instruments traditionnels. Nous présentons ces pourcentages de l'Afro baromètre qui :

« Montre que certaines institutions traditionnelles bénéficient plus de la confiance des citoyens que les institutions étatiques ou représentatives. En effet, les chefs coutumiers et les leaders religieux recueillent respectivement 82% et 85% de taux de confiance contre seulement 42% pour les tribunaux, 51% pour la police, 53% pour les parties au pouvoir et 56% pour l'Assemblée Nationale. » (Cité par Bagayoko et KONE, 2017 : 45).

Quant à la continuité ou la rupture avec les instruments modernes dans une situation de crise de confiance et de légitimité, officiellement reconnus pour la gestion des conflits, sont non seulement pointés d'être des instruments de main des plus riches, mais aussi diamétralement opposés à nos valeurs culturelles, dispendieux, trop complexe et fondé sur le mensonge. Il faut entendre ici par instruments modernes, tous les instruments administratifs (mairie, sous-préfecture, tribunal, gendarmerie) qui interviennent localement dans la gestion des conflits. Les gens s'y méfient et préfèrent, si possible, qu'ils soient remplacés par les instruments traditionnels, explique T.D :

« Les nouveaux instruments qui sont là, si ce n'est pas que nous sommes dans un contexte mondial, ne sont pas bons parce qu'ils nous enlèvent nos dignités. S'il y a par exemple un conflit entre deux frères et que l'un d'entre eux convoque l'autre à la mairie, leur lien social ne sera plus comme avant. Donc, ce sont les nouveaux instruments qui ne sont pas bons pour moi parce qu'ils ne sont pas respectueux de la dignité humaine.

Je crois que les instruments modernes ne sont pas bons. Si on peut rompre avec eux, il faut le faire pour continuer avec nos instruments traditionnels. »

Ce représentant de l'Etat auprès de la commune AMA avec lequel nous avons eu un entretien individuel, situe le problème au niveau de la compréhension des instruments modernes. Il pense que ces instruments doivent être maintenus pour intervenir au cas où les instruments traditionnels échouent et suggère une synergie d'action entre les deux :

« Les gens n'ont pas compris le rôle des instruments modernes de gestion des conflits. Nous gérons à notre niveau avec le conseiller municipal chargé des conflits tous les cas qui ne sont pas graves notamment les conflits fonciers qui sont fréquents. Une commission foncière présidée par moi-même statue sur les questions foncières et en cas de désaccord, on fait un procès-verbal de non-conciliation qu'on envoie à la gendarmerie et celle-ci envoie à son tour au tribunal. Ils sont donc à mon avis nécessaires (parlant des instruments modernes) et il faut les garder. »

Conclusion

Il ressort de cette étude que les conflits sont certes nombreux, mais les formes qui mobilisent et qui impliquent beaucoup plus de violences sont les conflits fonciers entre, d'une part, les autochtones eux-mêmes par l'usurpation des titres de propriété en violation des droits de premiers occupants et d'autre part, entre les autochtones et les migrants fonciers qui refusent de rétrocéder les champs prêtés. Le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs vient en seconde partie et demeure un phénomène préoccupant dont les populations tentent de trouver une solution.

Pour la gestion de ces conflits, au-delà des instruments modernes censés les gérer, les populations s'y méfient pour plusieurs raisons qui ne seront pas ici évoquées, les instruments traditionnels, au contraire, à savoir le vestibule, le droit d'aînesse, la parenté à plaisanterie, etc. avec des acteurs tels le chef de village, le *Gmatigi* ou chef traditionnel, les imams, etc. participent et contribuent beaucoup plus à la gestion des conflits lorsqu'ils naissent dans la communauté. Les solutions qu'ils proposent sont préférées par la communauté qu'au recours aux instances

judiciaires modernes. Comparant les deux pouvoirs (administratif et coutumier), les résultats de l'étude montrent que les populations sont favorables à la continuité avec les instruments issus de nos traditions qui sont pour eux plus simples et moins coûteux.

Références bibliographiques

ADCY (2015), Commission de réflexion sur la gestion de la crise née de la Transhumance dans le Cercle de Yanfolila et Problèmes Connexes. Yanfolila : Association pour le Développement du Cercle de Yanfolila

GONIN Alexis et TALLET Bernard, (2012), « Changements spatiaux et pratiques pastorales : les nouvelles voies de la transhumance dans l'Ouest du Burkina Faso », *Cahiers Agricultures, Volume. 21(6)*, pp.448-54.

BAGAYOKO Niagalé et KONE F. Rodrigue (2017a), « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne », Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, *UQAM, CHAIRE RAOUL-DANDURAND, EN ETUDES STRATEGIQUES ET DIPLOMATIQUES*. Rapport d'étude N°2

BAGAYOKO Niagalé et KONE F. Rodrigue (2017b), « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne (Rapport N°2) », *Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, UQAM, CHAIRE RAOUL-DANDURAND, EN ETUDES STRATEGIQUES ET DIPLOMATIQUES*. Rapport d'étude N°2

BAGAYOKO Niagalé et KONE F. Rodrigue, (2017c), « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne », *Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, UQAM, CHAIRE RAOUL-DANDURAND, EN ETUDES STRATEGIQUES ET DIPLOMATIQUES*. Rapport d'étude N°2

CHAUVEAU Jean-Pierre et BOBO K. Samuel (2003), « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *POLITIQUE AFRICAINE (1)*, pp.12-32

Olivier De Sardan, Jean-Pierre (2004), « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : un diagnostic empirique, une perspective historique », *POLITIQUE AFRICAINE (4)*, pp : 139-162

QENTIN Gausset (2008), « L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au Sud-ouest du BURKINA FASSO », *POLITIQUE AFRICAINE* (4), pp.52-66